

# LE BULLETTIN PORTNEUF-SUR-MER

JUILLET 2010

## **MODIFICATION DE L'HEURE DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL**

Nous désirons vous informer que depuis mai dernier, l'heure de tenue de l'assemblée mensuelle du conseil municipal a été modifiée pour 19 h au lieu de 19 h 30.

## **INFO-TRAVAUX**

### **Remise en état des terrains privés**

Nous désirons informer les contribuables que les terrains privés qui auront été endommagés suite aux travaux d'assainissement des eaux usées seront entièrement remis en état par l'entrepreneur.

### **Asphaltage d'entrées privées**

Les personnes qui désirent faire asphalté leurs entrées pourraient possiblement bénéficier d'un prix plus bas de l'entrepreneur qui sera sur place plus tard cet été dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux usées. Ces personnes n'ont qu'à laisser leurs coordonnées au bureau municipal au 418-238-2642. Pour informations supplémentaires : monsieur Jean-Louis Simard des Entreprises Jacques Dufour au 1-800-463-4605.

## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

### **HORAIRE DE LA SAISON ESTIVALE - RAPPEL**

Pour la période estivale du 28 juin au 6 septembre 2010, la bibliothèque sera ouverte **seulement** les lundis en soirée de 18h à 20h.

Christine Olivier, responsable

## HEURES DE COLLECTE - RAPPEL

La MRC de La Haute-Côte-Nord tient à rappeler à la population que les bacs pour les ordures et le recyclage doivent toujours être mis au chemin douze heures avant la collecte, c'est-à-dire la veille de la journée de collecte.

Avec la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer, il est possible que les heures de collecte soient quelque peu modifiées; le camion pouvant passer un peu plus tôt le matin. La MRC conseille donc aux citoyens de sortir le bac la veille de la collecte (en début de soirée) afin d'éviter des désagréments. Elle tient également à remercier les citoyens de leur précieuse collaboration.

## RANDONNÉE DE VTT SAMEDI, LE 14 AOÛT 2010

Le Club Quad organise une première randonnée 2010. Les participants(es) partiront de la « Sobe » électrique (prendre la route Forestière à côté d'InterMarché) de Les Escoumins pour se rendre à la Pourvoirie Pelchat.

Le coût d'inscription est de 10 \$ par VTT et de 15 \$ par personne pour le dîner. Il n'y a aucun coût pour les enfants de 12 ans et moins. La carte de membre est obligatoire ou un laissez-passer pour une journée.

Le départ est prévu à 9 heures. Il y aura un dîner sur place : au menu hot-dogs, spaghetti, liqueur et café. Après le dîner (13 h), des prix de présences seront remis.

Tirage d'un moteur électrique

Réservation 10 jours à l'avance pour les participants de l'extérieur, une semaine à l'avance pour les participants de la place. Retard accepté à la dernière journée.

Bienvenue à tous les adeptes de VTT !

Pour informations : Yvan Maltais

Responsable Portneuf-sur-Mer : Yvan Maltais, 418-238-2720  
Forestville : Alain Boucher, 418-587-6317  
Longue-Rive : Jaquelin Tremblay, 418-231-2811  
Martin Boucher : 418-233-2563 ou 418-233-2490  
Martin Pelchat : 418-233-3268 ou 418-233-2401

# Inscription aux parcours de catéchèse

Rencontre d'information pour les parcours de catéchèse de l'automne 2010.  
Mardi, le 3 août 2010 à 19 heures à l'Église Ste-Anne de Portneuf-sur-Mer.

Vous devez vous inscrire au presbytère le mercredi. Vous pouvez joindre ce dernier au 418-238-2194.



Depuis le 2 juillet 2010, les opérations d'enfouissement ont cessé définitivement au lieu d'enfouissement de Portneuf-sur-Mer. Toutefois, l'aire de récupération de Portneuf-sur-Mer, les déchetteries de Sacré-Cœur et Les Bergeronnes ainsi que les dépôts municipaux pour les RDD et les TIC sont toujours accessibles.



## AIRE DE RÉCUPÉRATION DE PORTNEUF-SUR-MER

L'aire de récupération située sur le terrain du lieu d'enfouissement sanitaire de Portneuf-sur-Mer, a été mise en place pour répondre aux besoins des citoyens qui désirent se départir de leurs matériaux de construction et objets encombrants. Celle-ci est ouverte selon l'horaire et les tarifs suivants :

HEURES D'OUVERTURE		
JOURNEE	A.M.	P.M.
Lundi	9 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 17 h 00
Mardi	9 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 17 h 00
Mercredi	9 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 17 h 00
Jeudi	9 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 17 h 00
Vendredi	9 h 00 à 12 h 00	13 h 30 à 17 h 00
Samedi	Fermé	13 h 30 à 17 h 00
Dimanche	Fermé	13 h 30 à 17 h 00

TARIFICATION		
TYPE DE CHARGEMENT	TARIF RESIDENTIEL	TARIF COMMERCIAL
Chargements de 2 m <sup>3</sup> ou moins	Gratuit	15 \$/m <sup>3</sup>
Chargements de plus de 2 m <sup>3</sup>	15 \$/m <sup>3</sup>	15 \$/m <sup>3</sup>

\* Ces tarifs couvrent une partie des coûts liés à la main-d'œuvre, au transport et à la récupération des matières apportées.

**Seuls les chargements provenant d'automobile, de camionnettes et de remorques sont acceptés à l'aire de récupération.** Les chargements provenant de camions « 6 roues », « 10 roues », « 12 roues », camions compacteurs, conteneurs « roll-off » et autres seront redirigés vers un centre de récupération ou un lieu d'enfouissement technique (voir section Centre de récupération de Ragueneau).

La collaboration de tous les usagers est requise puisque **tous les matériaux devront obligatoirement être triés** sur place et déposés selon les directives du préposé. Les matériaux récupérables acceptés à l'aire de récupération sont :

- les **matériaux d'excavation** (ex. : béton, brique, asphalte, céramique, maçonnerie);
- les **métaux ferreux** (ex. : fer, acier, fonte);

- les **métaux non ferreux** (ex. : aluminium, plomb, cuivre, nickel, zinc);
- le **bois** (ex. : bois de construction, bois traité, planche, cadrage);
- les **résidus verts** (ex. : branche, souche, feuille, herbe, résidus de jardin);
- les **contenants de peinture** et les **huiles usagées** d'origine résidentielle;
- les **matériaux de construction** (ex. : bardeaux d'asphalte, fenêtres, verre plat, plâtre, gypse, matériaux isolants);
- les **meubles, matelas et électroménagers**;
- le **matériel informatique** et **électronique** d'origine résidentielle.



Il est à noter qu'**il est interdit d'y déposer des ordures ménagères**; veuillez utiliser le service de collecte.

Les montants sont payables comptant sur place, au représentant de l'exploitant de l'aire de récupération, sauf pour les usagers ayant préalablement pris entente avec la MRC de La Haute-Côte-Nord.

### PROCHAINE ASSEMBLÉE MUNICIPALE

Les assemblées du conseil municipal se déroulent à chaque deuxième mardi du mois. La prochaine assemblée est donc prévue pour le 10 août prochain à 19 h à la salle du Conseil de l'édifice municipal.

### HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Le bureau municipal est ouvert à la population du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.

### HEURES D'OUVERTURES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Voir horaire estival de la bibliothèque municipale à la page 1.

## REPERTOIRE

BUREAU MUNICIPAL :	418-238-2642
TELECOPIEUR :	418-238-5319
GARAGE MUNICIPAL :	418-238-2622
CHALET DES SPORTS :	418-238-2158
L'ACCUEIL :	418-238-2994
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :	418-238-5303
SURETE DU QUEBEC :	418-587-2238
SALLE MUNICIPALE :	418-238-5402

<b>PROBLEMES IMPORTANTS :</b>	<b>238-2795</b>
<b>SECURITE CIVILE :</b>	<b>295-4903</b>
<b>CROIX ROUGE :</b>	<b>1-877-362-2433</b>

**URGENCES  
POLICE – FEU-  
AMBULANCE**

**911**